



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales Bureau des relations européennes et de la coopération internationale 19 avenue du Maine 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>DGER/SDRICI/2017-228</p> <p>14/03/2017</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 29/12/2017

Cette instruction abroge :

DGER/SDRICI/2016-181 du 02/03/2016 : modalités d'attribution des aides à la mobilité individuelle à l'étranger pour les élèves et étudiants préparant un baccalauréat technologique, un baccalauréat professionnel ou un brevet de technicien supérieur agricole, en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement agricole, jusqu'à la fin de l'année civile 2016.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : modalités d'attribution des aides à la mobilité individuelle à l'international pour les élèves et étudiants préparant un baccalauréat technologique, un baccalauréat professionnel ou un brevet de technicien supérieur agricole, en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement agricole, jusqu'à la fin de l'année civile 2017.

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : les élèves et étudiants préparant un baccalauréat technologique, un baccalauréat professionnel ou un brevet de technicien supérieur agricole désireux d'effectuer une mobilité à l'international d'une durée de 28 jours minimum consécutifs peuvent bénéficier d'une aide de la DGER d'un montant modulable par la DRAAF/DAAF de 120 à 1000€. Cette modulation des aides se fait en prenant en compte, notamment, le coût total de la mobilité et l'existence d'autres sources de financement.

Dans le cadre de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017, le programme 143 « enseignement technique agricole », action 4 « évolution des compétences et dynamique territoriale », article 09 « aides à la mobilité internationale », prévoit le financement d'aides à la mobilité individuelle à l'international, pour les élèves préparant un baccalauréat technologique ou professionnel ou un brevet de technicien supérieur en agriculture.

Dans la mesure où cet article relève du budget opérationnel de programme (BOP) déconcentré, il appartient aux DRAAF/DAAF d'en assurer directement la gestion.

Compte-tenu de la situation financière parfois difficile de certains élèves et étudiants, les modalités de versement des fonds ont été adaptées afin de réduire l'impact de ces problèmes de trésorerie sur le développement des mobilités internationales. Une avance sera versée, dans la mesure du possible, aux établissements par les DRAAF avant l'été afin que les établissements puissent eux-mêmes verser l'aide (tout ou partie) aux apprenants avant leur départ en mobilité.

1- Objectifs des mobilités

Dans l'enseignement agricole technique, les principaux objectifs des mobilités internationales sont les suivants :

- permettre aux élèves et étudiants de mettre en pratique les enseignements théoriques (stage) ou de réaliser une partie du cursus (mobilité académique) dans un contexte international ;
- sensibiliser les apprenants à d'autres réalités socio-économiques et culturelles et **développer leur capacité de communication et d'adaptation ;**
- développer leur connaissance et leur pratique des langues étrangères ;
- **développer leur autonomie, notamment dans la recherche d'une structure d'accueil,** dans la réalisation de leur projet de mobilité au sein de leur établissement ;
- **permettre aux apprenants de valoriser les acquis de leur expérience internationale par différents moyens (ateliers de valorisation, site MOVEAGRI,...) ;**
- **promouvoir les formations françaises auprès des partenaires accueillant les élèves et étudiants ;**
- **développer les échanges entre établissements français et étrangers.**

2 - Éligibilité des candidats

Les bénéficiaires doivent être inscrits en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement agricole public ou privé et préparer un Bac Pro, un Bac Techno ou un BTSA.

Les mobilités doivent être d'une durée minimale de 28 jours, transport compris. Elles doivent être individuelles.

Un même apprenant ne peut bénéficier que d'une seule aide à la mobilité par cycle de formation.

Les stages financés doivent être prévus dans le référentiel de la formation et **donner lieu à un rapport de stage, faisant l'objet d'une évaluation (certificative ou pas).**

Nota: les mobilités dans les Outre-mer ne sont pas assimilables à des mobilités à l'étranger et les mobilités en métropole, pour les ressortissants des Outre-mer, ne le sont pas davantage.

3 – Composition du dossier de candidature et instruction au niveau des établissements

Les demandeurs remplissent le dossier de candidature et le transmettent au chef d'établissement. Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- une copie de la convention de stage ou du contrat d'étude signé entre l'établissement scolaire et l'entreprise étrangère d'accueil/l'établissement partenaire, le stagiaire ou son représentant légal ; à défaut, avant envoi de la convention signée, l'engagement signé du partenaire étranger (annexe 2) ;
- une lettre du candidat présentant le projet de stage/de formation, portant l'avis de l'équipe pédagogique ou du responsable de formation ;
- un budget prévisionnel du stage/de la formation (annexe 1) ;

- une autorisation de départ en stage individuel ou en mobilité académique à l'étranger signée par le chef d'établissement (annexe 3 et 3bis) ;
- l'attestation d'affiliation du stagiaire à la sécurité sociale ;
- la copie de la souscription d'une assurance complémentaire (risques d'accidents, rapatriement, responsabilité civile...), précisant le nom, l'adresse de la compagnie et le numéro de contrat ;
- la copie de la prise en charge des risques professionnels ;
- la copie de la déclaration de mobilité réalisée par l'apprenant ou son représentant légal sur le portail « Ariane » <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>;
- le RIB du bénéficiaire (élève ou étudiant) pour le paiement de l'aide par l'établissement ;
- La copie de la demande de visa ou de permis de travail, en fonction de la réglementation en vigueur dans le pays d'accueil concernant l'entrée et le séjour des étrangers.

La collecte des pièces justificatives est de la responsabilité des **chefs d'établissement**. Ceux-ci en vérifient l'exhaustivité. **Ils étudient par ailleurs les conditions de sécurité du déplacement**, conformément à la note de service DGER/SDRICI/2015-524 du 16/06/2015. Si besoin, ils établissent la fiche d'instruction prévue en annexe 2 de cette note de service. Enfin, **ils sont responsables de la saisie dans la base Hermès de toutes les mobilités prévisionnelles et réalisées de leur établissement** (Instruction technique - DGER/SDRICI/2017-32 du 09/01/2017, note décrivant l'évolution d'HERMES, outil de déclaration des mobilités sortantes des apprenants et des agents des établissements d'enseignement agricole supérieur et technique, public et privé).

Le chef d'établissement transmet à la DRAAF/DAAF la liste des candidats ainsi que les documents utiles à l'instruction des demandes d'aide à la mobilité.

Ces documents sont :

- la copie de la convention de stage ou du contrat d'étude signé entre l'établissement scolaire et l'entreprise étrangère d'accueil/l'établissement partenaire, le stagiaire ou son représentant légal ; à défaut, avant envoi de la convention signée, l'engagement signé du partenaire étranger (annexe 2) ;
- la lettre du candidat présentant le projet de stage/de formation, portant l'avis de l'équipe pédagogique ou du responsable de formation ;
- le budget prévisionnel du stage/de la formation (annexe 1) ;
- l'autorisation de départ en stage individuel ou en mobilité académique à l'étranger signée par le chef d'établissement (annexe 3 et 3bis) ;
- éventuellement, en fonction du pays de destination, l'annexe 2 à la note de service DGER/SDRICI/2015-524 du 16/06/2015.

Les autres pièces seront conservées par l'établissement. La DRAAF/DAAF pourra réaliser des contrôles aléatoires auprès des établissements afin de vérifier les pièces justificatives qui n'ont pas à être transmises au niveau régional.

L'attention des établissements est attirée sur le nouveau dispositif visant à rétablir l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs (AST), en vigueur depuis le 15 janvier 2017. Il convient de suivre les indications actualisées sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A/1090> ou sur le site de chaque préfecture pour remplir le document cerfa n° 15646*01. Ce document cerfa doit être accompagné de la copie du document officiel justifiant de l'identité du signataire de l'autorité parentale.

4 – Instruction des demandes au niveau des DRAAF-DAAF

Les DRAAF/DAAF sont responsables de la sélection des dossiers qui bénéficieront d'une aide à la mobilité du MAAF et de la fixation du montant de l'aide pour chaque dossier.

Les DRAAF/DAAF examinent les dossiers individuels de candidature transmis par les établissements et s'attachent à vérifier l'exhaustivité et la qualité des pièces justifiant la demande de chaque candidat. Elles formulent si besoin un avis sur les conditions de sécurité, après consultation éventuelle de la DGER. Elles vérifient l'inscription des mobilités prévisionnelles sous Hermès.

Elles apprécient les dossiers de candidatures, sur la base de critères qu'elles auront préalablement établis (par exemple l'intégration de la mobilité dans le cursus, l'existence d'un suivi du stagiaire sur place, la destination,...etc). Bien que l'attribution de ces aides à la mobilité ne relève pas uniquement de critères sociaux, ceux-ci peuvent être pris en compte. Les DRAAF/DAAF déterminent pour chaque dossier le montant de l'aide attribuée sur les fonds du MAAF, avec la possibilité de moduler ce montant de 120€ (seuil minimal de l'aide) à 1 000 €. Le coût total de la mobilité et l'existence d'autres sources de financement peuvent guider cette modulation.

Concernant les mobilités académiques des BTSA prévus dans les établissements inscrits dans l'expérimentation du système européen LMD, il est signalé aux DRAAF/DAAF qu'une attention particulière peut être apportée aux demandes d'aide à la mobilité internationale déposés dans le cadre particulier de ces séjours d'étude.

5 – Circuit budgétaire

Le montant de la dotation 2017 attribuée pour chaque région a été défini à la suite du dialogue de gestion de l'automne 2016. Ce montant est calculé sur la base de l'enveloppe totale attribuée par la loi de finances pour 2017 (après application du gel), de la dotation accordée à la région en 2016 et du nombre de mobilités régionales réalisées et déclarées pour l'année 2016 (selon les critères d'éligibilité des aides à la mobilité DGER).

Pour faciliter la gestion des aides à la mobilité, la totalité des crédits alloués pour l'année civile 2017 sera versée entre janvier et avril : 25% de la dotation fin janvier et les 75% restant entre mars et avril, après communication à la DGER de l'avis du Contrôleur financier régional sur le projet de budget des DRAAF/DAAF.

Cette dotation régionale sera répartie par la DRAAF/DAAF entre les établissements de la région, qui effectueront le versement direct aux bénéficiaires finaux. Il est recommandé aux DRAAF/DAAF de procéder à la mise en place du paiement avant le départ ou par défaut de procéder à un système d'avance d'aide à la mobilité.

Les DRAAF/DAAF sont donc incitées à réaliser un premier versement des montants prévisionnels aux établissements demandeurs (paiement sur service en cours). Cette avance correspond à des dossiers considérés comme complets, saisis sous Hermès et pour lesquels les conditions de sécurité ont été examinées.

Le solde peut faire l'objet d'un complément de versement aux établissements à l'automne, après basculement sous Hermès des mobilités prévisionnelles en réalisées et de plus, procéder à l'ajustement des aides pour honorer, dans la limite des crédits disponibles, les demandes d'aides pour les stages prévus sur le dernier trimestre de l'année budgétaire.

Pour la plupart des réalisations de stage, à l'automne, les établissements renvoient à la DRAAF-DAAF les documents suivants, dans le mois suivant la réalisation du stage :

- les attestations de réalisation de mobilité stage/académique (Annexe 4/4bis) ;
- les justificatifs de versement de l'aide aux bénéficiaires.

qui permettent d'établir le bilan final du nombre de mobilités effectivement réalisées au cours de l'année et de déterminer un éventuel solde de crédits au niveau de l'établissement, susceptible de financer des mobilités en fin d'année 2017.

L'établissement, devenant le payeur, s'engage, à hauteur des moyens délégués par la DRAAF-DAAF, à mettre en œuvre le versement des aides aux bénéficiaires avant le départ en stage.

En cas de non respect des règles de réalisation de stage, l'établissement établira un ordre de reversement. Dans le cas d'annulation de séjour pour une raison indépendante de la volonté du stagiaire, l'établissement déterminera l'opportunité et le montant de l'ordre de reversement.

6 - Bilan d'exécution

Un premier bilan d'exécution sera demandé aux DRAAF-DAAF au cours des entretiens de gestion de l'automne 2017 entre les DRAAF/DAAF et la DGER, sur la base des données renseignées par les établissements dans la base HERMÈS et des compléments apportés par les documents préparatoires au dialogue de gestion (fiche type intégrée à l'instruction technique sur l'organisation des entretiens de gestion). Ce bilan d'exécution sera accompagné d'une prévision pour 2018.

7 – Dispositif d'appui au développement de la mobilité internationale

Les animateurs de réseaux géographiques fédèrent les actions menées par les établissements de l'enseignement agricole au niveau national. Ils conseillent et mettent en relation les établissements travaillant

avec un pays ou une zone géographique donnée. Ils peuvent en particulier appuyer la recherche de stages ou d'établissements partenaires.

La liste des animateurs de réseaux géographiques de l'enseignement agricole figure en annexe 5.

Pour les stages à l'international, la convention de stage doit être conforme à la réglementation française et à celle du pays d'accueil. Le site www.european-mobility.eu propose un générateur de conventions facilitant la rédaction d'un texte répondant aux contraintes réglementaires pour un certain nombre de pays de l'Union Européenne. Pour les autres pays, une convention doit être rédigée conjointement avec les partenaires étrangers (prendre contact avec les animateurs de réseaux géographiques).

Pour les mobilités d'étude à l'étranger, la convention ou contrat d'étude établi entre l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil doit préciser exhaustivement les contenus de la formation suivie.

Des activités de valorisation des mobilités internationales sont également proposées au niveau national ou régional. Les chargés de coopération internationale en DRAAF-DAAF peuvent informer les établissements sur ces opportunités.

8 – Calendrier récapitulatif (adaptable selon les périodes de mobilité)

- **mars/avril 2017** : la totalité des crédits 2017, définis à la suite des entretiens de gestion 2016, sont délégués aux DRAAF/SRFD, dès transmission à la DGER de l'avis rendu par le Contrôleur budgétaire régional ;
- **avril 2017** : les DRAAF/DAAF organisent l'examen et la sélection des dossiers de candidature puis engagent les montants notifiés aux établissements et délèguent les crédits aux établissements ;
- **mai-juin 2017** : versement des aides avant le départ des apprenants ;
- **octobre 2017** : bilan afin d'ajuster les montants délégués avant la fin de l'année civile ;
- **octobre-novembre 2017** : mise en œuvre du dialogue de gestion entre l'administration centrale et les DRAAF/DAAF pour la détermination des enveloppes régionales 2018 ;
- **tout au long de l'année 2017** : enregistrement des mobilités dans la base de données HERMÈS, avant le départ en mobilité.

Vous veillerez à assurer une large information sur les possibilités qu'offrent ces aides pour les élèves et étudiants suivant un cursus dans les établissements d'enseignement agricole technique, désireux d'enrichir leur formation par une mobilité à l'étranger.

Le Directeur général

Philippe VINÇON

BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MOBILITÉ

Nom de l'élève :
Filière :

Établissement d'origine :
Option :

DÉPENSES		RECETTES	
Transports	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>	Aide DGER	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>Aide Conseil régional</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>Autre aide collectivité</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
Hébergement	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>	<i>Aide du Ministère des affaires étrangères et des relations européens</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>	<i>Financement par l'établissement</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>Famille</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>Sponsor</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
Autres frais	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>	<i>Fondation</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>Action collective des apprenants</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		Programme européen :	
		<i>Erasmus + enseignement supérieur</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>Erasmus + enseignement et formation professionnelle</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		Autres programmes :	
		<i>JSI</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>OFAJ</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>OFQJ</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
		<i>Autres sources de financement (préciser)</i>	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>
TOTAL	<input style="width: 60px; height: 20px;" type="text"/>	TOTAL GENERAL	<input style="width: 180px; height: 20px;" type="text"/>

ENGAGEMENT DU PARTENAIRE INTERNATIONAL*
COMMITMENT BY FOREIGN PARTNER*
VERPFLICHTUNG DER PARTNER *
COMPROMISO DE LA CONTRAPARTE EXTRANJERA*
CONTRATTO D'ACCEZZIONE DELL'ISTITUTO PARTNER*

**à remplir par le partenaire étranger*
**to be filled in by foreign partner*
**von dem ausländischen Partner auszufüllen*
**a completar por la contraparte extranjera*
**deve essere compilato dal partner straniero*

PAYS : COUNTRY / STAAT/LAND / PAIS / PAESE
PARTENAIRE : PARTNER / CONTRAPARTE
TELEPHONE : PHONE / TELEPHONO / TELEFONO	FAX :

Je soussigné, M.
I undersigned / Ich unterzeichneter Herr / Frau / Yo, el abajo firmante, Sr. / lo sottoscritto, Sig.

Fonction :
Position / Funktion / Fonción / Funzione nell'istituto

accepte, par la présente, d'accueillir, dans le cadre d'un stage en entreprise (ou en exploitation), l'élève, Monsieur/Madame¹......

*agree hereby to place the student within my company (my farm), Mister/Miss
 verpflichte mich hiermit, im Rahmen eines Praktikums im Betrieb den, die Schüler Herrn/Frau...zu empfangen
 me comprometo a recibir, en el marco de una práctica, en una empresa o en una explotación agrícola, al alumno el Señor/Señora
 accetta, colla presente, di accogliere nell'ambito di un tirocinio in impresa (o in azienda agricola), l'alunno, Signor/Signora*

de l'établissement français suivant :
from the French farming college called / Von der französischen Schule / del siguiente centro francés / dell'istituto francese seguente

du **au**
from / vom / del / dal *till / bis zum / al / al*

Fait à **le**.....
Signed at / Gezeichnet in / a / fatto a *On / am / el / il*

Signature / Unterschrift / Firma

¹ Rayer les mentions inutiles

Delete as appropriate / Bitte unzutreffendes streichen / Tachar la mención inútil / Cancellare le menzioni inutili

**AUTORISATION DE DÉPART
EN STAGE INDIVIDUEL A L'INTERNATIONAL
EN EXPLOITATION OU EN ENTREPRISE**
Fiche de renseignement (à garder par l'établissement)

Nom de l'élève/étudiant :	Prénom :
Etablissement :	Classe et option :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse personnelle :	

Lieu de stage (pays et localité) :	Adresse précise du maître de stage :
Date du stage : duau

Responsable(s) de l'organisation et du suivi du stage pour l'établissement français	
Nom :	Prénom :
Grade :	Fonction :
Établissement ou organisme international chargé de l'organisation et du suivi du stage	
Dénomination de la structure :	Adresse :
Nom du responsable :	Qualité :

Présentation du stage
Objectifs :
Thème du rapport de stage :

Avis de l'autorité académique : DRAAF/DAAF et autorisation du chef d'établissement	
Avis de l'autorité académique Fait à.....le	Le chef d'établissement autorise <input type="checkbox"/> n'autorise pas <input type="checkbox"/> le départ en stage individuel à l'international de l'étudiant.
Le DRAAF/DAAF	Fait à le chef d'établissement

AUTORISATION DE DÉPART EN MOBILITÉ ACADÉMIQUE A L'INTERNATIONAL

Fiche de renseignement (à garder par l'établissement)

Nom de l'élève/étudiant :	Prénom :
Établissement d'enseignement en France :	Formation :
Niveau/Classe :	Option :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse personnelle :	

Responsable(s) de l'organisation et du suivi de la mobilité pour l'établissement français	
Nom :	Prénom :
Grade :	Fonction :

Lieu de mobilité (pays) :	Adresse précise de l'établissement partenaire d'accueil :
Date de mobilité : duau

Établissement partenaire d'accueil chargé de l'organisation et du suivi de la mobilité	
Dénomination de la structure partenaire d'accueil ayant signé un accord inter-institutionnel :	
Nom du responsable :	Qualité :

Contenu de la formation suivie à l'étranger	Niveau de Formation :
	Intitulé de la formation :
Titre des cours suivis :	
Nombre d'ECTS/Certification/Examen :	

Avis de l'autorité académique : DRAAF/DAAF et autorisation du chef d'établissement		
Avis de l'autorité académique Fait à.....le Le DRAAF/DAAF	Le chef d'établissement autorise <input type="checkbox"/> / n'autorise pas <input type="checkbox"/> le départ en mobilité académique de l'étudiant.	
	Fait à	Le
	le chef d'établissement	

ATTESTATION DE STAGE*
PLACEMENT CERTIFICATE*
PRAKTIKUMSBESTÄTIGUNG*
ATESTACION DE PRACTICAS*
CERTIFICATO DI TIROCINIO*

**à remplir par le partenaire international et remettre au DRAAF/DAAF après la réalisation du projet*

**to be filled in by partner abroad and to be returned to regional farming authority after the stay abroad*

**vom ausländischen Partner auszufüllen und an den DRAAF/DAAF nach Verwirklichung des Projektes weiterzuleiten*

**a completar por la contraparte extranjera y a entregar al Servicio Régional de Formación y Desarrollo (DRAAF/DAAF) después de realizarse la práctica*

**da compilare dal partner straniero ed a trasmettere al servizio regionale della formazione e dello sviluppo (DRAAF/DAAF) dopo la realizzazione del progetto*

Je soussigné M.....
 undersigned / Ich unterzeichnete(r) Herr / Frau / Yo, el abajo firmante, Sr./ lo sottoscritto, Sig.

Fonction:.....
 Position / Funktion / Función / Funzione nell'istituto

Entreprise :.....
 Company / Betrieb - Firma / Impresa

Adresse de l'entreprise :
 Compagny adress

atteste par la présente avoir reçu dans le cadre d'un stage en entreprise (ou en exploitation), l'élève Monsieur/Madame².....

Mister/Miss / Herrn/Frau / Señor/Señora / Signor/Signora

certify hereby having received the student for a company (farm) placement /

bestätige hiermit, dass ich im Rahmen eines Praktikums im Betrieb den - die Schüler ...beschäftigt habe /

certifico haber recibido, en el marco de una práctica, en un empresa o en una explotación agrícola al alumno /

attesta colla presente aver ricevuto nell'ambito di un tirocinio in impresa (o in azienda agricola), l'alunno

de l'établissement français suivant :

Ce séjour s'est déroulé

The placement began / Die Praxis erfolgte / Esta práctica se desarrolló / Questo soggiorno si è svolto

du **au** **inclus.**
on / vom / del / dal an ended on / bis zum /al included / inkl / incluido / incluso

Fait à **le**.....
Signed at / Gezeichnet in / A / Fatto a on / am / el / il

Signature

Signature / Unterschrift / Firma

² Rayer les mentions inutiles

Delete as appropriate / Bitte unzutreffendes streichen / Tachar la mención inútil / Cancellare le menzioni inutili

ATTESTATION DE MOBILITÉ ACADÉMIQUE***Certificate for a study period ¹****Certificación de movilidad académica ²***(si mobilité académique hors programmes européens - Erasmus+)**(if the study period is implemented without any support of the Life Long Learning Programme)**(si movilidad académica fuera de programas europeos - Erasmus+)*

- *à remplir par le partenaire étranger et remettre au DRAAF/DAAF après la réalisation du projet**
1- to be filled in by partner abroad and to be returned to regional farming authority after the stay abroad
2- a completar por la contraparte extranjera y a entegar al Servicio Régional de Formación y Desarrollo después de realizarse la práctica

Je soussigné M.....

Undersigned / Yo, el abajo firmante

Fonction:.....

Position / Función

Établissement partenaire d'accueil :.....

School / Centro de acogida

Adresse de l'établissement :

Adress./ Dirección del centro

.....

atteste par la présente avoir accueilli dans le cadre d'une mobilité académique,attest having hosted in the framework of a study period / *certifico por la presente haber recibido en el marco de una movilidad académica***l'élève Monsieur/Madame³.....**

Mister/Miss / Señor/Señora

de l'établissement français (intitulé et adresse) :*from the french school/university of / del centro de formación frances (nombre y dirección*

.....

en formation (niveau) :option(s) suivie(s) :*for a study period / en la formación (nivel) level and name of the course/opcion(es) realizada(s)***nombre d'ECTS/Certification/.....acquis(e)***number of ECTS / numero de ECTS / Certificación**awarded / adquiridos(a)***au sein de l'établissement partenaire international.....***within the foreign school/university / en el centro extranjero***Ce séjour s'est déroulé***The placement began / Esta práctica se desarrolló***du au inclus.**
on / del / an ended on /al included / incluido**Fait à, le.....**
*Signed at / hecho en on / el***Signature**
Signature / Firma³ Rayer les mentions inutiles

Delete as appropriate / Tachar la mención inútil

RESEAUX GEOGRAPHIQUES. RESEAUX JEUNES ET RESEAU A LA CITOYENNETE ET A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Tous les animateurs de réseaux figurant sur cette liste, sauf mention contraire, sont joignables par courriel sur le format : prenom.nom@educagri.fr

PAYS	NOM DE L'ANIMATEUR	ADRESSE DE L'ANIMATEUR	N° DE TELEPHONE
AFRIQUE			
BÉNIN	Benoît BERGER	EPL de Fontaines BP6 71150 FONTAINES	03.85.47.82.82
	Béatrice BARBE-GUILMONT	EPL de Sées rue du 11 novembre 1918 61500 SEES	02.33.81.74.00
BURKINA FASO	Danuta RZEWUSKI	EPL d'Yvetot AUZEBOSC BP218 76196 YVETOT CEDEX	02.35.95.94.80
	Thierry POSER	EP Toulouse Auzeville BP 72647 – 2 rue de Narbonne 31326 Castanet Tolosan Cedex	05.61.00.30.70
CAMEROUN	Régis DUPUY	EPL de Pamiers route de Belpech 09100 PAMIERS	05.34.01.38.00
COTE D'IVOIRE	Arnaud LEFEVRE	LPA du Haut Anjou 40 route de Sablé, Azé 53200 Château-Gonthier	02.43.07.17.24
MADAGASCAR / AFRIQUE DU SUD / OCÉAN INDIEN	Valérie HANNOUN	EPL de Pau Montardon Route de Pau 64121 MONTARDON	CFA des Pyrénées Atlantiques Route de Combo 64240 HASPARIEN 05.59.29.15.10
	Didier RAMAY	EPL St Paul 165 route de Mafate CS 91037 97864 ST PAUL	02.62.45.92.92
MAROC	Arnaud DUMAITRE	EPL de St Four Volzac 15100 SAINT FLOUR	07.82.77.61.83
	Jan SIESS	EPL Lons le Saunier Montmorot 614 avenue Edgar Faure 39570 MONTMOROT	03.84.87.20.00
SÉNÉGAL			
	Jean-Roland ARBUS	EPL de Figeac La Vinadie 46100 FIGEAC	05.65.34.25.91
TUNISIE	Benoît BERGER	EPL de Fontaines BP 6 71150 FONTAINES	03.85.47.82.82

PAYS	NOM DE L'ANIMATEUR	ADRESSE DE L'ANIMATEUR	N° DE TELEPHONE
AMERIQUES			
AMERIQUE LATINE	Sylvie MALGORN	EPL Quimper Brehoulou BP 7 29170 FOUESNANT	02.98.56.00.04
	Magali LOUPIAS	EPL 47 47110 STE LIVRADE SUR LOT	05.53.40.47.00
	Miguel AGUIRRE	EPL d'Orange 2260 route du Grés Château Mongin 84100 ORANGE	04.90.51.48.00
BRESIL	Fanny de OLIVEIRA	EPL de Douai 458 route de la Motte -Julien Wagnonville BP 90730 59507 DOUAI cedex	03.27.99.75.55
CHILI	François BRISOUX	AGROCAMPUS OUEST – Centre de Rennes (717) 5 rue de Saint-Brieuc CS 84215 35042 Rennes cedex	02.23.48.51.71
	Béatrice MOREL	EPL du Morvan rue Pierre Mendes France 58120 Château Chinon	03.86.79.49.30
CARAIBES	Odile KANCEL-ZENON	EPL de la Guadeloupe Convenance 97122 BAIE MAHAULT	05.90.95.27.66
	Lucie PASCAL	EPL Digne Carmejane Le Chaffaut 04510 MALLEMOISSON	04.92.30.35.70 04.92.34.60.56
CANADA + QUEBEC Provinces Atlantiques	Christian DENIEL	EPL Quimper BP 7 29170 FOUESNANT	02.98.56.00.04
CANADA Anglophone	Marthe GEOFFROY	EPL du Lot et Garonne 47110 STE LIVRADE SUR LOT	05.53.97.40.00

PAYS	NOM DE L'ANIMATEUR	ADRESSE DE L'ANIMATEUR	N° DE TELEPHONE
ASIE			
ASIE	Christian DENIEL	EPL Quimper BP 7 29170 FOUESNANT	02.98.56.00.04
INDE	Jean-Christophe YGRIE	LEGTPA de la Lozère Chemin Frassinnet 48500 LA CANOURGE	04.66.32.83.54
	Christophe GROELL	EPL Frederico Garcia Lorca BP76 66201 ELNE Cedex	04.68.37.99.37

PAYS	NOM DE L'ANIMATEUR	ADRESSE DE L'ANIMATEUR	N° DE TELEPHONE
EUROPE – CHARGÉS DE MISSION EUROPE ET DU PROGRAMME ERASMUS +			
ALLEMAGNE / AUTRICHE / SUISSE Animateur du réseau des CMEPE – Erasmus + / SIA	Marc OBERHEIDEN	SRFD Alsace 14. rue du Maréchal Juin Cité administrative Gaujot 67084 STRASBOURG Cedex	03.88.76.78.63
BENELUX / DANEMARK Chargée de mission Erasmus +	Isabelle WILWERTZ	DRAAF / SRFD Aquitaine 51 rue Kiéser 33077 BORDEAUX cedex	05.56.00.42.05
ERASMUS + / Enseignement et formation professionnels	Marthe GEOFFROY	EPL du Lot et Garonne 47110 STE LIVRADE SUR LOT	05.53.97.40.00
ERASMUS + Secteur jeunesse			
PAYS SCANDINAVES Chargée de mission ERASMUS +	Anne-Sophie GOYON	EPL de Laval 321 route de Saint Nazaire BP 1319 53013 LAVAL cedex	02.43.68.24.93
HONGRIE / SLOVENIE / CROATIE Chargée de mission ERASMUS +	Corinne SAMOUILLA	EPL de Toulouse Auzeville 2 route de Narbonne BP 72647 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex	05.61.00.30.70
EUROPE			
ROYAUME UNI / IRLANDE	Carole PIETRZAK	EPL Bourges le Sollier CS 18 - 18570 LE SUBDRAY	02.48.69.74.60
POLOGNE / PAYS BALTES	Anne-Sophie VEBER	EPL de Laval 321 route de Saint Nazaire – BP 81319 - 53013 LAVAL	02.43.68.24.93
	Geneviève SALAUN	CFPPA de Caulnes route de Dinan 22350 CAULNES	
ROUMANIE / BULGARIE	Caroline BASCOUL	EPL Charlemagne route de St Hilaire 11000 CARCASSONNE	04.68.11.91.19
	Paul MENARD	EPL Lyon Dardilly 26 chemin de la bruyère 69570 DARDILLY	04.78.66.64.00
RUSSIE	Isabelle GLOMOT	EPL de Châteauroux Naturapolis Route de Velles CS 75029 36018 CHÂTEAURoux Cedex	02.54.53.11.26
	David BARATGIN d.baratgin@institut-st-christophe.com	CAMPUS LA SALLE SAINT CHRISTOPHE Domaine de Belliard 32140 MASSEUBE	05.62.66.98.20
ITALIE / GRECE / CHYPRE / MALTE	Eric GIORDANO	EPL Aix Valabre / Lycée des calanques 89 traverse Parangon 13009 Marseille	04.91.72.70.70
REPUBLIQUE TCHEQUE / SLOVAQUIE	Delphine LAISSAC	EPL de Vic-en-Bigorre 11 bis promenade des acacias 65500 VIC EN BIGORRE	05.62.31.80.00
ESPAGNE / PORTUGAL	Sarah ARAMIS	EPL Aix Valabre 89 traverse Parangon 13009 Marseille	04.91.72.70.70

ÉDUCATION A LA CITOYENNETÉ ET A LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE			
EDUCATION AU DEVELOPPMENT	Danuta RZEWUSKI	EPL d'Yvetot Auzebosc BP 218 76196 YVETOT cedex	02.35.95.94.80
	Vincent ROUSVAL	EPL ALBI – Fonlabour route de Toulouse 81000 ALBI	05.63.49.43.70

RESEAUX Jeunes			
Réseau Jeunes Afrique-Asie (RJAA)	Thierry POSER	EPL Toulouse Auzeville BP 72647 2 route de Narbonne 31326 CASTANET TOLOSAN cedex	05.61.00.30.70
	Bernard CRETIN	EPL de Fontaines BP 6 71150 FONTAINES	03.85.47.82.82
Réseau Jeunes Amériques Latines (RJAL)	Hélène JOUHANNEAU	EPL Bourges Le Sollier Le Sollier CS 18 18570 LE SUBDRAY helene.jouhanneau@wanadoo.fr	02.48.69.74.60

PROGRAMME GeCO GLEN			
Abdelkader GUERDANE	Montpellier SUPAGRO site de Florac 9 rue Célestin Freinet 48400 FLORAC		04.66.65.65.68

Modération réseau social MOVAGRI			
Jean-Christophe YGRIE	LEGTPA de la Lozère Chemin Fraissinet 48500 LA CANOURGE		04.66.32.83.54
Thomas LESAGE	EPL Lyon Dardilly Ecully 26 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY		04.78.66.64.00

Courriel : prenom.nom@educagri.fr